

ARRETE N° 61/2026/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de LIVAROT-PAYS D'AUGE,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code général de Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,

VU les articles R 411-8 du Code de la Route,

VU le code de la voirie routière,

VU l'article 610-5 du Code Pénale,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 4 Novembre 1967.

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou de révision des parties 1 à 8 du livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU l'intérêt général et l'intérêt porté par la société ALCOR (prestataire de la commune dans la cadre de l'épreuve cycliste PARIS CAMEMBERT).

VU L'organisation de l'épreuve intitulé PARIS CAMEMBERT.

VU les difficultés de circulation dans le cadre de la manutention pour la préparation de l'épreuve.

CONSIDERANT QU'IL Y A LIEU DE MODIFIER ET REGLEMENTER LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE RACINE DANS LE CADRE DE LA COURSE CYCLISTE PARIS CAMEMBERT.

CONSIDERANT QU'IL EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS LORS DE CETTE MANIFESTATION ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules sera rétablie en double sens **du Lundi 30 Mars 2026 à 10h00 au mercredi 1er Avril 2026 à 17h00** rue Racine à Livarot 14140 Livarot-Pays d'Auge.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur les 2 côtés de la rue racine à LIVAROT 14140 Livarot-Pays d'Auge du **du Lundi 30 Mars 2026 à 10h00 au mercredi 1er Avril 2026 à 17h00.**

ARTICLE 3 : Les véhicules en infraction aux présentes dispositions pourront être mis en fourrière, aux frais de leur propriétaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mr le Chef de la Police Municipale de Livarot.
- Mr Le Commandant de Gendarmerie de Livarot.
- Mr le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Livarot.

Fait à LIVAROT PAYS D'AUGE, le 30 Mars 2026

Le Maire

Jonathan BOUTIN

